



ORANGE, le 23 Avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**RUE SAINT-MARTIN –
RUE STASSART -**

**DIRECTION de l'AMENAGEMENT
& DU CADRE DE VIE –
Gestion Domaine Public**

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de dépannage et élévation du groupe extérieur de climatisation, **Rue Saint-Martin au droit du n° 4 (Pharmacie Arausio) à l'angle de la Rue Stassart – façade est**, la voie de circulation des véhicules de toutes sortes sera réduite au droit de l'intervention, pour les besoins du chantier, avec la mise en place d'une échelle et d'un lève groupe électrique..

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 6 Mai 2019 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 1 jour (de 8 H. à 17 H), sous l'entière responsabilité de la SARL CHAUFFAGECO D'ORANGE.